



La Tour du Pin
Enseignement agricole public

commerce • horticulture • animalerie

Objet :

Réf : OB/FR/JL

Dossier suivi par :

La Tour du Pin, le 9 juin 2021

Madame, Monsieur,

RENTRÉE SCOLAIRE VENDREDI 03 SEPTEMBRE 2021

4ème de l'Enseignement Agricole

3ème de l'Enseignement Agricole

Comme suit :

08h-09h : **Accueil des élèves des classes de 4ème et 3ème et de leurs familles**
en salle de conférence par le Proviseur.

09h-12h : Prise en charge des élèves et de leurs familles par le professeur principal
(distribution de carnet, emploi du temps, visite de l'établissement et de
l'exploitation, réponses questions parents).

12h : Repas des demi pensionnaires au restaurant scolaire.

13h30-16h00 : Emploi du temps aménagé

Les élèves devront avoir comme matériel obligatoire :

- Pour tous les élèves :
 - 1 cadenas
 - 1 cahier de texte
 - matériel d'écriture
- Les fournitures scolaires seront demandées à la rentrée par chaque professeur, selon leurs exigences.

- Tous les élèves devront avoir obligatoirement leur carte « Pass'Région » le jour de la rentrée. Elle vous permettra, entre autre, l'accès à la restauration du lycée ainsi que l'obtention de multiples avantages. De plus, son renouvellement se fera par notre intermédiaire dès la rentrée.

- Pour les élèves de 1^{ère} année de CAPA et de 2^{nde} Professionnelle (Productions Végétales, Conseil Vente en Animalerie et Conseil Vente en Jardinerie) : le matériel et équipement professionnels (chaussures, tenue de travail, greffoir, sécateur) seront achetés par l'établissement avec la bourse d'équipement attribuée par le Conseil Régional à l'établissement. **Merci de faire la demande de cette bourse lors que vous demanderez la carte « Pass' Région », mais de la cocher en faveur de l'établissement scolaire (le Lycée Horticole et Animalier de La Tour du Pin).**

- Pour tous les autres élèves qui ne bénéficient pas de cette bourse (4^{ème}, 3^{ème}, CAPA 2 et 1^{ères} Professionnelles et Terminale Bac Pro des filières Productions Horticoles, Conseil vente en Animalerie et Jardinerie), ce matériel devra être acheté par les familles, soit en passant commande au lycée à la rentrée (afin de bénéficier d'un tarif groupé), soit de manière individuelle. **L'équipement, entre autre en chaussures de sécurité, est OBLIGATOIRE.**

A cet effet, vous trouverez dans le dossier d'admission un coupon vous demandant de noter les mesures et/ou pointures de votre enfant afin que nous puissions préparer la commande groupée.

Vous trouverez ci-joint un calendrier prévisionnel des stages. Nous vous invitons dès maintenant à faire une démarche auprès de professionnels pour les stages de votre enfant. **Attention** ce calendrier pourra être amené à être modifié pour les classes de CAPA 2, 1^{ères} et Terminales (compensation des stages non réalisés sur l'année 2019-2020).

Vous serez informés au cours du 1^{er} trimestre des dates de conseils de classe et des dates de réunions parents-professeurs.

Nous vous rappelons que vous devrez fournir la **totalité des pièces** du dossier d'inscription lors du dépôt. Seule l'attestation d'assurance scolaire nous sera fournie au plus tard le jour de la rentrée. **En cas de non fourniture, aucun certificat de scolarité au nom de l'enfant ne sera délivré à la famille à la rentrée scolaire**

Vous souhaitant bonne réception, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

L Conseiller Principal d'Education,
J. LEGRAND

